

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEL-CENSOIR
DU 24 OCTOBRE 2013**

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire

M ; CHARRAULT, M. GUILBERT, Adjoint

Mme BERNARD, M. DROUARD, M.DEMANCHE, Mme BOSTYN, M. AUCAMUS, Mme IENZER, M .
POLY, M. JOVET, M. DE LA GRAVIERE, Mme DEBRAND, Conseillers

Absent : M. REVIRON, procuration à M. BOHAIN

Le Compte rendu du 25 septembre 2013 est adopté à l'unanimité, sans remarque

1. CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2013

La cérémonie du 11 novembre se déroulera comme suit :

11h15 : cimetière

11h45 : Place de la Mairie devant le Monument aux Morts. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie ; il sera servi dans la salle du Conseil Municipal.

2. INSTALLATION D'UNE DEUXIEME SIRENE

Le Ministère de l'Intérieur envisage l'installation d'une deuxième sirène. La commune devra prendre à sa charge les frais de mise en conformité du tableau électrique général des basses tensions(TGBT) selon le lieu où elle sera installée. Pour la sirène existante, la mise à niveau du TGBT s'élèvera à 300,00 € environ plus le remplacement de l'armoire électrique dont le coût est de 1 172,49 €, ainsi que la nécessité de faire une visite avec une nacelle pour que la société EIFFAGE puisse vérifier la couverture INPT, c'est-à-dire l'audibilité de la sirène ; le coût de cette intervention s'élève à 497,79 €. Le Conseil Municipal demande à pouvoir conserver la maîtrise de la 1^{ère} sirène afin de pouvoir la faire sonner une fois par mois et pour s'assurer de son bon fonctionnement. L'installation de la 2^{ème} sirène est envisageable sur le nouveau local des pompiers.

3. NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire présente à l'assemblée le 1^{er} projet de statuts de la nouvelle communauté de communes « Avallon-Vézelay-Morvan », ainsi que les futures compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

4. PRESENTATION DES NOUVEAUX CANTONS

Le Maire présente aux élus le projet de décret créant les nouveaux cantons. Le département de l'Yonne comprendrait 21 cantons. Châtel-Censoir serait rattaché au canton de Joux-la-Ville.

5. CONVENTION D'HONORAIRES

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention d'honoraires avec un cabinet d'avocats.

6. MUTATION DE L'ANIMATEUR TERRITORIAL

Mme Guy, animatrice et directrice du centre de loisirs « les Zoulous » a demandé sa mutation afin de pouvoir rejoindre la nouvelle communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan. Le Conseil Municipal décide d'embaucher une nouvelle salariée à mi-temps. Il autorise le Maire à recruter une candidate et à signer tout document relatif à cette embauche.

7. AMENAGEMENT DU CPI

Le Conseil Municipal confirme le choix de la commission d'appel d'offres et retient les entreprises suivantes pour le marché de travaux concernant l'aménagement d'un CPI

LOT 1 CHARPENTE BARDAGE SERRURERIE

Entreprise LEMAIRE POUR 47 948 ,34 € HT

Lot 2 PLATRIERIE ISOLATION PLAFONDS MENUISERIES INTERIEURES

Entreprise CHEVILLARD pour 30 000,00 € HT

Lot 3 ELECTRICITE CHAUFFAGE CLIMATISATION

Entreprise BEI pour 17 000,00 € HT

Lot 4 PLOMBERIE SANITAIRES

Entreprise FAVERGEAT pour 7 730,00 € HT

Lot 5 PEINTURE SOLS SOUPLES

Entreprise CHEVILLARD pour 13 000,00 € HT

Montant total des lots : 115 678,34 € HT

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ces marchés.

8. EMPRUNTS ET CREDIT RELAIS POUR L'AMENAGEMENT D'UN CPI

Le Maire fait part de deux offres de prêt de la Caisse d'Epargne pour l'aménagement du CPI :

1^{er} prêt

Montant : 40 000,00 €

Durée du prêt : 15 ans

Taux : 3,92% prêt à taux fixe

Amortissement du capital : progressif

Echéance : trimestrielle

Frais de dossier : 150,00 €

2^{ème} prêt : crédit relais pour le montant des frais de TVA sur les travaux

Montant : 22 600,00 €

Durée du crédit relais : 2 ans

Taux : 2,51%

Paiement des intérêts : trimestriellement

Frais de dossier : 150,00 €

Remboursement du capital : in fine

A l'unanimité, l'assemblée délibérante accepte de contracter ces emprunts et autorise le Maire à signer tout document relatif à ces emprunts.

9. REDEVANCE 2013 POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR EDF

Le Conseil Municipal fixe la redevance à 193,00 € pour 2013, sur la base d'une population de 670 habitants.

10. AGEDI DEMATERIALISATION DES PROCEDURES ADMINISTRATIVES

L'assemblée délibérante décide d'acquérir « le pack de dématérialisation des procédures administratives » concernant les actes soumis au contrôle de légalité et les actes budgétaires, les bulletins de salaires et états des charges, les déclarations à l'URSSAF, les échanges avec l'INSEE (état civil, liste électorale), les échanges avec la Préfecture (liste électorale).... Le montant de l'acquisition de ce matériel s'élève à 200,00 € HT, plus 150,00 € HT de mise en place sur site, ainsi que l'achat d'une clef RG2 pour la télétransmission des actes dont le montant s'élève à 108,00 € HT. La commande de ce matériel sera effectuée auprès du prestataire AGEDI.

11. NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL

Les élus décident d'offrir une prime au personnel communal qui sera versée sous forme de bon d'achat à la fin de l'année 2013.